



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 19
- procurations : 6
- ayant pris part au vote : 25

## DÉLIBÉRATION n° 2025/130

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Echange de foncier avec l'entreprise BSTP**

M. le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement de l'activité de la société BSTP, la Commune a échangé une surface sans soulte de la friche Alcan Pechiney (12 463 m<sup>2</sup> contre un terrain de la zone industrielle de Peyrehitte I 12 630 m<sup>2</sup>), suite à 2 délibérations les 5 décembre 2023 et 4 avril 2024.

Pour améliorer son fonctionnement et optimiser l'espace, BSTP demande à procéder à un nouvel échange avec un terrain communal, conformément au plan ci-après.



Un plan de division a été réalisé pour permettre cet échange de parcelles.

La Commune céderait la parcelle au nord (G1448) de 1 086 m<sup>2</sup> en échange de la parcelle G1447 de 376 m<sup>2</sup> moyennant une soulte compte tenu des surfaces non équivalentes.

NB : cette numérotation correspond à celle du plan de division mais actuellement il s'agit des parcelles G1239p (1086 m<sup>2</sup>) et G1229p (376 m<sup>2</sup>).

Une estimation des Domaines a été rendue le 20 mai 2025 pour un montant de 7000 € pour la parcelle G1448.

Il est proposé d'appliquer la même valeur par m<sup>2</sup> concernant la parcelle G1447 en proposant de la déduire de la valeur initiale.

Cette transaction revient à une acquisition de  $1\ 086\ \text{m}^2 - 376\ \text{m}^2 = 710\ \text{m}^2$ , soit 4 579,50 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

#### VALIDE

- L'échange avec soulte des parcelles précitées au montant de 4 579,50 € ;

#### AUTORISE

- Monsieur le Maire à donner la rédaction du dossier à un notaire, aux frais de la société BSTP,  
 - Monsieur le Maire ou Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer l'acte à venir ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire,

*Signature manuscrite*



Pour copie conforme,  
 Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025